

PRODUCTION DE ZIRCON A DIOGO (REGION DE THIES)

Au cœur d'un drame écologique

La production de Zircon démarrée en fin 2013 par l'usine Grande côte opération (GCO), dans la localité de Diogo, a plongé plusieurs populations de cette bourgade située dans le département de Tivaouane dans un désarroi fait de manque d'eau, d'électricité et de pollution sonore.

PAR Cheikh THIAM

Après 1h de route depuis Dakar, Diogo apparaît sous une forte canicule aggravée par un vent sec qui semble se plaire à irriter les lèvres de tout visiteur. A quelques jets de pierres du village, l'usine GCO, comme pour célébrer cette chaleur, pointe haut ses tubes dont le bruit de fonctionnement dérange la quiétude de l'endroit. Implantée depuis 2013, cette usine cohabite avec une population de 14 000 âmes. Diogo polarise une dizaine de villages et abrite l'unique industrie de transformation de métal installée au Sénégal. L'usine emploie plusieurs centaines de villageois, produit environ 85 000 tonnes de zircon et 570 000 tonnes d'ilménite (ainsi que de petites quantités de rutile et de leucoxène), avec une durée de vie de la mine fixée à 25 ans environ. Mais le constat est qu'elle laisse de jour en jour les riverains dubitatifs. Surtout qu'ils peinent à mettre la main sur l'étude d'impact environnemental de l'usine malgré une forte insistance.

Diogo est devenu célèbre grâce à l'usine GCO qui laisse paraître de loin des bâtis rouges. Elle passionne et inquiète à la fois. Evoquer le sujet relève d'une témérité à laquelle plusieurs villageois n'osent se hasarder. Par ici, on murmure, on chuchote, mais personne n'a le courage de parler tout haut. Les raisons avancées ? *«Nous avons en face de nous des personnes puissantes qui n'hésitent pas à se venger sur nos enfants qui travaillent dans l'usine. Il y a vraiment beaucoup à dire, mais je ne veux pas me prononcer. Il faut continuer vos recherches. Vous allez tomber sur des personnes qui pourront le faire à notre place. Mais retenez que nous ne sommes pas contents d'eux et pour plusieurs raisons»*, soupire une dame du village sous le sceau de l'anonymat. Si les uns ont pris l'option de céder à la peur, d'autres ont choisi de se battre.

C'est le cas de Vieux Ba, au cœur de tous les combats menés depuis l'installation de l'usine. Ses inquiétudes résident le plus dans la gestion de l'environnement et dans l'accaparement ambiant des terres : *«Il est évident qu'une usine d'une telle envergure ne peut pas manquer de causer certains dégâts. Tout au début, les tenants de l'usine avaient promis de faire des reboisements d'arbre tout au long de la littorale. Cela a été certes fait, mais la presque totalité des arbres n'ont pu survivre. L'autre aspect est relatif à l'accaparement des terres dans le cadre de l'extension de l'usine. Ce volet social pose le plus de problèmes»*, déclare-t-il. Avant de dire sa conviction sur les effets négatifs à long terme. Sur ce point, il y a lieu de préciser que d'après les autorités administratives de Méouane, 644 producteurs ont été impactés et indemnisés pour une somme globale de 802, 136 millions FCFA.

Malgré un budget social de 200 millions Cfa par an, le problème reste entier. Car au lieu de donner la priorité aux populations de Diogo, l'argent doit être partagé entre les autres localités de tout le département de Tivaouane. *«Ceci constitue un problème, car la priorité devrait*

revenir à la population locale. Les revenus dans le volet social, sont répartis en fonction des représentations communales, à savoir les communes de de Tivaouane, Méwane, Mèkhè, Taiba Ndiaye, etc. Elles reçoivent une part de cette somme de même que Darou Khoudoss, le chef-lieu», regrette Vieux Bâ. Cette situation, il l'impute au fait que le maire de la localité ne vit pas à Diogo.

Pour mettre fin à cette « injustice », des habitants de Diogo ne cessent de le condamner et de se battre pour obtenir ce qui leur revient de droit. «Nos différents plans d'actions consistent à se faire entendre à travers des marches de protestation et des points de presse pour alerter qui de droit. Nous travaillons aussi pour que la zone puisse être érigée en commune. On pourra ainsi avoir plus d'infrastructures sociales de bases. Il faut reconnaître que l'usine ne collabore pas directement avec la population locale, mais avec la mairie et la sous-préfecture», explique Vieux Ba.

Une étude d'impact environnemental introuvable pour la population

Le président de l'Union des groupements et association des producteurs maraichers de Diogo, Ngagne Diop, décrit, pour sa part, la pollution sonore : «l'usine fait beaucoup de bruit surtout pendant la nuit. La centrale électrique également, laisse paraître beaucoup de fumées, ce qui peut avoir des impacts sur la santé à long terme. La proximité de l'usine est un danger pour les villageois Et nous n'avons vu à ce jour aucune étude d'impact environnementale», dit-il. Que valent les constructions d'écoles, la réfection des clôtures des cimetières et du CEM, les dons d'ambulances médicalisés, si la santé et le bien-être des populations sont foulés au pied ? Comment comprendre que les populations broient du noir alors que l'usine possède en son sein une centrale électrique, s'interroge Ngagne Diop ?

Que dire alors du manque d'eau ? Diogo polarise 23 villages et n'a qu'un seul forage. Voilà pourquoi le village est souvent confronté à une pénurie d'eau. Le paradoxe c'est que l'usine GCO possède à elle seule plusieurs forages. «Cette situation est inacceptable et nous le déplorons vivement, les femmes du village éprouvent beaucoup de difficultés à trouver de l'eau », regrettent les populations. A cela il faut ajouter l'accaparement des terres avec plus de 300 villageois qui ont vu leurs terres spoliées.

Serigne Mbaye, professeur de Philosophie au lycée Ababacar Sy de Tivaouane, et habitant du quartier Darou Fall, estime qu'à côté des inconvénients il y a aussi des avantages. A Darou Fall il y a une dégradation continue de l'environnement depuis l'installation de cette usine et une déforestation galopante. Il explique que dans le cadre d'un projet, des Japonais avaient implanté des filaos et autres arbres, mais depuis l'implantation de l'usine d'exploitation du zircon les dunes de sables sont dépossédées de leurs richesses et pratiquement la plupart des plantes n'ont pu survivre. «Les gens de l'usine nous avaient promis de replanter mais cela n'a pas été le cas. Jusqu'à présent, nous peinons à trouver l'étude d'impact environnemental pour pouvoir évaluer. On nous fait du ping-pong et nous aimerions disposer de ce document. C'est la raison pour laquelle, ce sera très difficile pour nous de faire la comparaison. De toutes les façons la population, n'est pas du tout contente. Partout c'est le même discours», s'est désolé Pr Mbaye. Quant à ses attentes par rapport à l'usine, il veut qu'elle soulage la souffrance de la population. «Ils ont pris nos terres, maintenant, il faut qu'on sente plus les retombées au niveau de la localité. Il nous manque beaucoup d'infrastructures, l'emploi des jeunes et les autres

choses que nous aimerions avoir dans cette localité et qui auraient pu être faites par l'usine. A vrai dire c'est la communication entre l'usine et nous qui ne marche pas. On nous avait promis une rencontre avec le personnel de l'usine, mais cela tarde à venir vraiment», explique Serigne Mbaye.

- Cet article a été réalisé grâce à ARTICLE 19 avec le soutien de la Fondation Ford et Trust Africa. Il s'inscrit dans le cadre du projet «Renforcer les communautés locales, la Société civile et les partenaires pour exiger plus de transparence et de redevabilité sur les questions environnementales dans le secteur extractif au Sénégal»

ENCADRE 1

SOLLICITÉ À PLUSIEURS REPRISES

Quand les services de communication de la GCO optent pour l'omerta

Dans le cadre de ce dossier, nous avons essayé d'entrer en contact avec les responsables de l'usine Grande côte opérationn mais à chaque fois nous sommes tombés sur un nient catégorique de leur part. Le responsable de la Communication qui a été accroché nous a demandé de lui envoyer un email, ce qui a été fait. Il nous a donné par la suite un rendez-vous au village. Le jour-j, son téléphone était sous boîte vocale. Et il n'a pas souhaité donner suite à nos différents messages et email.

C. THIAM

ENCADRE 2

GRANDE CÔTE OPERATION

Du zircon pour 25 ans de production

D'après le Journal officiel n° 6645 du samedi 18 février 2012, le Sénégal a signé avec la Société "Minéral Deposits Limited" (MDL) Sénégal SARL", en septembre 2004, un contrat pour la réalisation des travaux de recherche et d'exploitation de zircon, ilménite, rutile, leucoxène et des minéraux associés dans le périmètre de la Grande Côte. Suite aux résultats encourageants de ces recherches, l'Etat a octroyé, par décret n° 2007-1326 du 2 novembre 2007, une concession minière à MDL et a créé, avec cette dernière, une société mixte d'exploitation dénommée "Grande Cote Operations S.A", (GCO).

Selon le document, cette société est un projet intégré qui associe une zone d'extraction, une usine de transformation métallurgique et des infrastructures de transport. Le financement global est estimé à 600 millions US\$ dont 55 millions US\$ pour le volet ferroviaire. La durée de l'exploitation de la mine est fixée à 25 ans et celle prévisionnelle de la construction de l'usine et de la réhabilitation des chemins de fer et du terminal portuaire, est de deux ans à compter de la date de démarrage des travaux.

Selon le Rapport de conciliation 2018 du Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal (CN-ITIE), le secteur minier reste le premier contributeur au revenu extractif rentrant dans le budget de l'Etat avec un total de 104,3 milliards FCFA, soit 94,7% des recettes provenant du secteur extractif suivi du secteur pétrolier avec une contribution totale de 5,8 milliards FCFA représentant 5,3%. Quant à la contribution

directe du secteur extractif au budget de l'Etat pour l'année 2018, elle est de 110,1 milliards FCFA.

Concernant les sables minéraux, l'État y a un pourcentage de 10% selon le rapport de l'ITIE. Concernant l'usine GCO qui est dans ce secteur, son effectif de 890 personnes, composé de 828 nationaux et 62 étrangers, draine une masse salariale de l'ordre de 9 milliards, selon le même document. Quant au nombre de fournisseurs, il est estimé à 592. Sur cette question, le Cumul des Paiements Fournisseurs en 2018 en FCFA est estimé à 68,6 milliards F CFA.

En outre 2018, la GCO, en terme de minerais de zirconium, a eu à extraire une quantité de 93 569 T, pour un coût de vente estimé à 61,606 milliards CFA. Pendant cette année, ses actions sociales dans le village de Diogo sont à hauteur de 11 millions F CFA. Il s'agit réfection salle de classe case des cases des tout-petit et réfection salle de classe.

ENCADRE 3

ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les engagements de MDL pour GCO

En 2012, à la vielle de l'installation de l'usine Grande côte opération (GCO), le groupe d'exploitation australien Mineral dispositif limid (MDL) avait pris un certain nombre d'engagement dans le cadre de l'étude d'impact environnemental. Les populations attendent toujours.

«Le cadre juridique et institutionnel des études d'impact environnemental et social d'un projet minier au Sénégal : le cas du Projet Zircon de la Grande côte opération (GCO)», Telle est le titre d'une étude faite en 2012 par Moustapha Ngaido, Consultant indépendant Québec-Canada. Dans l'étude, le consultant parle des dispositions environnementales générales applicables au secteur minier. L'article 8 de la Constitution du 22 janvier 2001 garantit formellement le droit à un environnement sain pour les populations. C'est ainsi que pour la première fois au Sénégal, depuis l'accession à l'indépendance, une telle valeur fait l'objet d'une protection aussi solennelle. La mise en œuvre d'un tel droit est assurée par différents textes, notamment par la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement. Pour assurer une protection et une gestion efficace de l'environnement, l'alinéa premier de l'article L. 48 du Code dispose : « *Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale (EE)* ». Les outils de l'évaluation environnementale prévus sont : l'étude d'impact environnemental (EIE).

Concernant les obligations prévues dans la convention de concession minière, complétée par son avenant n°1, il a été prévues différentes obligations, notamment environnementales, dans le contrat de concession. Dans ce cadre, MDL s'engage à utiliser un système d'extraction, de détention, de circulation, de traitement, de transformation et de commercialisation des substances minérales concédées qui n'aura aucun effet de pollution sur l'environnement particulièrement sur l'eau, l'air et la végétation. Le géant saoudien s'engageait, pendant l'exploitation, à appliquer un programme de surveillance agréé par les services compétents de l'Administration sénégalaise et à s'assurer que les normes de gestion environnementale sont

strictement respectées. Il avait aussi pris l'engagement, après exploitation, de procéder au reboisement et à la restructuration de tout l'écosystème dunaire affecté par l'opération minière avec des espèces végétales approuvées par l'administration compétente et à s'assurer, ce faisant, que les normes de réhabilitation sont strictement respectées. Enfin, de s'assurer la surveillance des eaux souterraines à travers un réseau de piézomètres disposés tout au long des opérations minières, mais aussi être dans les dispositions, sur la demande du ministre chargé des Mines, de procéder à des aménagements qui vont rendre plus attrayantes les zones déjà exploitées, en lacs artificiels, étangs de pisciculture, parcs et espaces de divertissement.

M. Ngaido soutenait, dans son document, que les coûts de réhabilitation devront rester dans les limites des estimations qui ont été arrêtées dans le cadre du Plan de gestion environnementale. En ce sens, pour la mise en œuvre des opérations de réhabilitation évoquées ci-dessus, MDL avait pris l'engagement de procéder à la réhabilitation de chaque site dont l'exploitation est terminée au moment même où elle passe à l'exploitation du site suivant. Le Projet Zircon de la Grande Côte qui est devenu une réalité en 2013 et constitue un espoir pour les populations des régions de Louga et de Thiès qui sont concernées au premier chef. Toutefois, il est important pour GCO de respecter scrupuleusement les prescriptions du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).

En outre, il y a lieu de préciser que cette question est réglée par le rapport de l'ITIE. Dans son article 48, le document laisse entendre que tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, plans, les programmes, les études régionales et sectorielles devront faire l'objet d'une évaluation environnementale. L'article qui suit avance que l'étude d'impact sur l'environnement comporte au minimum une analyse de l'état initial du site et de son environnement, une description du projet, l'étude des modifications que le projet est susceptible d'engendrer et les mesures envisagées pour supprimer, réduire ou compenser les impacts négatifs de l'activité ainsi que le coût de celles avant, pendant et après la réalisation du projet. Un décret pris sur rapport du ministre chargé de l'Environnement précise le contenu de l'étude d'impact. Enfin, d'après l'article 63, sont interdits tous déversements, écoulements, rejets, dépôts directs ou indirects de toute nature susceptible de provoquer ou d'accroître la pollution des eaux continentales et/ou eaux de mer dans les limites territoriales.

Cependant la question que tout le monde se pose est de savoir pourquoi un tel document est resté introuvable pour la population riveraine. Une question à laquelle seule les responsables de l'usine pourraient répondre, mais malheureusement ils n'ont pas voulu se soumettre à un jeu de question de réponse.

C. THIAM